

Décision

Générale

colonial

Décision n° 660 autorisant l'exhumation et le transfert des restes mortels de M. Bournelle (Louis-Adolphe) .

n° 660

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 juillet 1951

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1951

Date du numéro
1 août 1951

TEXTE INTÉGRAL

1° Les restes mortels, de M. Boumelle (Louis-Adolphe), décédé et inhumé à Djibouti, le 18 mai 1845, seront transférés au Cimetière d'Olmiccia (arrondissement de Sartène, Corse). 2° Les dépenses afférentes à l'exhumation et au transfert du corps, du défunt jusqu'au lieu de réisahumation seront supportées par Mrm Platifier, propriétaire de l'Hôtel des Arcades.